Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260421-D2026_50A-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AVRIL 2026

Délibération 2026_50

L'an deux mil vingt-six , le vingt-et-un avril à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le quinze avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LECLERRE Vanessa, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël, Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Madame LIDURIN Christelle a donné pouvoir à Madame CONAN Patricia, Madame MILLET Laurence a donné pouvoir à Madame SANSON Murielle, Madame LE BOULER Sabrina a donné pouvoir à Madame Alicia LE GUILLOUX.
Excusé : Monsieur David DAUMER
Secrétaire : Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 3 / Nombre de conseillers votants : 22

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

L'article 1650 du code général des impôts institue que dans chaque commune soit mis en place une commission communale des impôts directs présidée par le Maire. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Considérant le rôle de la CCID, essentiellement consultatif : donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles sur les dossiers.

Considérant que les commissaires doivent répondre à certaines conditions : être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant que les commissaires et suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de 32 contribuables, liste approuvée par le conseil municipal, transmise au Directeur des Finances publiques, chargé ensuite de nommer 8 titulaires et 8 suppléants ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 22 voix pour ;

- ✓ Approuve la liste de contribuables ci-dessous, proposée au Directeur des Finances Publiques :

Titulaires : Monsieur Marc BELLEC, Monsieur Robert BERNARD, Monsieur Patrick BELLEGO, Madame Henriette LE DORZE, Monsieur Jean-Claude LE TEXIER, Madame Gisèle PHILIPPE, Monsieur Bernard LE PALLEC , Monsieur Robert LE LAUSQUE , Monsieur Yann DUBUS , Monsieur Audrey TREGOUET , Monsieur Yannick LE PAIH , Monsieur Eric LE TEXIER, Madame Marie-Hélène LE MOUROUX , Madame Maud LIGER, Madame Josiane MAHE, Monsieur Serge LE NET.
Suppléants : Monsieur Christophe CONAN, Madame Hélène BERNARD, Monsieur Christian SIBERT
Monsieur Patrick GUEGAN, Madame Liliane LE QUINTREC, Madame Thérèse LE GAILLARD, Monsieur Philippe LE CORRE, Monsieur Roland LORIC, Monsieur Rémi JOUANNO, Monsieur Antoine LORIC, Monsieur Jean Yves DENIS, Monsieur Pierre GUILLARME, Monsieur Joseph LE PAIH, Monsieur DAUMER David, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame LE GALLIC Nathalie.

- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

MAIRIE DE PLUMELIN